

ÉDITO

Pouvoir d'achat, pouvoir de vivre ?

Les premières propositions du Pacte du pouvoir de vivre ont trait au logement et revendiquent la garantie de l'accès à un logement digne. La proposition 16 concerne directement les retraités (*Garantir une retraite par répartition avec un niveau de pension qui ne puisse pas être inférieur au Smic pour une carrière pleine*). La 51 combine transition écologique et pouvoir d'achat (*Adopter une trajectoire de la taxe carbone compatible avec l'Accord de Paris et reverser l'ensemble des recettes de la fiscalité écologique aux ménages et au financement de la transition*). D'autres propositions ciblent plus le pouvoir de vivre que le pouvoir d'achat, comme la construction d'un bouclier de services publics dans tous les territoires.

Ces propositions illustrent bien les réponses à donner aux citoyen-ne-s éloigné-e-s des accès aux services et à l'exercice de leurs droits. La seule augmentation du pouvoir d'achat n'y suffit pas. Nous n'opposerons pas la fin de la planète aux fins de mois.

Mais ces revendications n'aboutiront pas sans l'action syndicale, sans l'action des organisations signataires. On pense tout de suite aux manifestations, car c'est l'image du syndicalisme dans l'opinion publique, les médias relatant plus facilement le spectaculaire que les propositions. Mais organisons aussi des débats, publics ou non, avec les organisations signataires* et avec les autres syndicats Cfdt. Distribuons des tracts ! Faisons signer des pétitions sans pour autant rejeter l'idée de la manifestation qui reste effectivement un moyen de montrer nos revendications et surtout notre vision de la société.

Le Pacte du pouvoir de vivre peut être l'occasion, aussi, d'une vision nouvelle du syndicalisme.

Jean Gullaud



© Jean Gullaud

II-III Vie syndicale

2020 : année de formation, de congrès et d'assemblée générale.

8-10 octobre 2019 : conseil de l'UCR.

IV Initiatives

3 octobre 2019 : les retraité-e-s Cfdt ont manifesté pour le maintien du pouvoir d'achat.

V Échos des sections

Zoom sur la section syndicale des retraité-e-s Sgen de Paris.

VI-VII Dossier : Prendre soin des humains et de la planète

« Prenez soin de vous ».

Nourrir les humains à l'ère du réchauffement climatique.

VIII Vos droits

Retraité-e-s et accès au numérique.

Employé-e-s de maison et prélèvement de l'impôt à la source.

2020 : ANNÉE DE FORMATION, DE CONGRÈS ET D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une année intense attend l'Union fédérale de retraités des Sgen-CFDT.
Un renouvellement militant marquera l'assemblée générale d'octobre 2020.

L'union fédérale des retraités (UFR) commencera l'année 2020 en amorçant la concrétisation d'un axe de travail que nous avons en tête depuis sa création. Cet axe, réaffirmé et validé dans le plan de travail établi lors de la formation « Structuration d'équipe » suivie par le Conseil de l'UFR, vise à mettre en place au moins un « référent retraite », sur le champ géographique d'un syndicat Sgen, qui répondra aux questions légitimes, souvent pratiques et complexes, que se posent les adhérents et sympathisants au sujet de leur future retraite.

FORMATION

Pour cela, une formation commune, proposée pour les salariés par la fédération Sgen et pour les retraités Sgen par l'UFR, se déroulera les 28 et 29 janvier à Paris. Les inscriptions sont ouvertes. Si cette formation vous intéresse et que vous n'avez pas encore été sollicité par votre section syndicale des retraités (SSR) ou votre Sgen, vous pouvez nous le signaler. Il est bien évidemment souhaitable d'avoir un nombre de référents locaux suffisant pour épauler les militants du national, et espérer que ces référents se démultiplient à l'avenir.



Marie-Thérèse Nopre, Bernadette Peignat, Odile Nave et Jean Gullaud.

CONGRÈS DE DIJON

Le prochain congrès, qui se tiendra à Dijon du 25 au 29 mai, sera celui de la fédération des Sgen-CFDT. Vous pourrez prendre connaissance du projet de résolution dans un des numéros de *Profession Éducation* que vous recevrez d'ici le mois de mai. L'UFR sera normalement

représentée à ce congrès par son bureau, et participera, pour ce qui la concerne, aux réflexions et aux échanges sur les textes. Ce sera notamment le cas sur l'évolution de la Charte financière fédérale dans le but d'attribuer la gestion directe des abonnements retraités aux SSR elles-mêmes.

À la suite de ce congrès, un nouveau conseil fédéral sera élu pour quatre ans et c'est lui qui devra convoquer, lors de sa première réunion, l'assemblée générale (AG) de l'UFR qui se tiendra à Paris les 13 et 14 octobre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFR

Cette AG aura – pour la première fois – à débattre sur un rapport d'activité et sur un rapport d'orientation. Ce sera en effet la première AG que l'on peut qualifier de « normale », la précédente ayant été constitutive. Le rapport d'activité retracera les débuts de notre UFR, alors que le rapport d'orientation dégagera les perspectives pour l'avenir.

Nous reviendrons sur l'écriture du nouveau protocole tripartite et sa déclinaison dans les conventions que doivent passer les SSR avec les unions territoriales des retraités (UTR). Il faudra réfléchir aux implications de la mise en place d'un coordinateur de SSR, une partie non négligeable est à imaginer, dans le respect des chartes syndicales et des règlements sur la protection des données. Mais le but recherché sera toujours de toucher et d'informer le maximum d'adhérents issus du champ de syndicalisation du Sgen. L'avenir de l'UFR dépendra de l'implication de militants qui se porteront volontaires pour la faire fonctionner. Des militants chevronnés vont quitter les instances, bureau et conseil, à la suite d'une vie militante bien remplie ! Que ceux qui se sentent une âme un tant soit peu militante et concernés par ce renouvellement réfléchissent à la contribution qu'ils pourront apporter.

Le calendrier préparatoire pour cette AG sera établi lors du prochain Conseil de l'UFR les 20 et 21 novembre 2019. Il tiendra compte des contraintes résultant de la pause estivale qui interrompt de fait l'activité syndicale régulière de la mi-juillet à la fin août. Les candidatures au Conseil de l'UFR et les inscriptions des délégués à l'AG doivent en effet parvenir avant le 14 septembre 2020.

Bernard MASSABIEAUX

8-10 OCTOBRE 2019 : CONSEIL NATIONAL DE L'UCR

Lors de ce premier conseil après le congrès de Bordeaux, les conseiller-e-s, réélu-e-s ou désigné-e-s une nouvelle fois par leur structure, ont accueilli les nouveaux-elles.

Notre union fédérale de retraités (UFR) a deux conseillers suite à la diminution du nombre de régions et à la répartition des places libérées entre les unions régionales de retraités (URR) et les unions fédérales de retraités (UFR) ayant le plus grand nombre d'adhérents.

Au programme, débat d'action revendicative, état de l'UFR, formation... mais aussi actualité politique et sociale : réforme des retraites, élections municipales et renouvellement prévu des centres communaux d'action sociale (CCAS) ont complété un ordre du jour dense.

Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale de la CFDT, en charge notamment de la protection sociale, était invitée à présenter les enjeux de la période pour la CFDT et à débattre avec les conseillers.

« Nous sommes à la croisée de changements importants, au pied du mur et face à des choses dont on ne voit pas encore la forme ». Ainsi a-t-elle introduit une présentation qui demandait à chaque fois comment faire vivre nos positions CFDT fondées sur nos valeurs, et les partager avec un nombre croissant d'adhérents. Elle a insisté sur l'importance fondamentale de l'éducation populaire, à un moment où il ne faut pas baisser les bras, et où nous avons besoin de faire vivre le collectif en nous appuyant à la fois sur la capacité de s'indigner mais aussi à faire entendre des voix raisonnées.

Enfin, Jocelyne Cabanal a dénoncé la diminution des ressources de la Sécurité sociale provoquée par les choix gouvernementaux de financement des mesures de pouvoir d'achat, et notamment l'exonération de cotisations sociales non compensées. Cela étouffe toute marge de manœuvre face à de grands défis. C'est pourquoi la CFDT revendique une nette séparation entre le budget de la Sécurité sociale et celui de l'État.

PACTE DU POUVOIR DE VIVRE : UNE PRIORITÉ À LA CFDT ?

Le Pacte du pouvoir de vivre n'était pas inscrit à l'ordre du jour, mais il a tout de même été évoqué lors de l'intervention de la secrétaire nationale.

Ce pacte doit maintenant être adopté et décliné localement. C'est donc, pour ce qui nous concerne,

la tâche des unions territoriales de retraités (UTR) et des unions locales de retraités (ULR) au sein desquelles nos sections syndicales de retraités (SSR) s'investiront pleinement. Mais les retraités ne doivent pas être les seuls à faire vivre le Pacte : les unions régionales interprofessionnelles (URI) doivent inciter les syndicats de salariés à intégrer les 66 propositions à leurs revendications.

Nous avons à cette occasion déclaré qu'« il nous faut armer nos équipes pour intervenir localement sur le thème de l'accès de tous aux services publics. On doit avoir le droit de vivre sans être connecté ».

Jean GULLAUD et Odile NAVE



Un tour de France du Pacte

Dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre, l'ensemble des 50 organisations portant désormais les 66 propositions se sont réunies le 4 juillet. Un tour de France du Pacte va être organisé dans une dizaine de villes permettant des rencontres dans chaque région avec les militants des organisations, les citoyens intéressés, mais aussi des élus locaux avec lesquels nous pourrions débattre. Il nous faut réussir à faire connaître le contenu du Pacte auprès du plus grand nombre et responsabiliser les élus locaux sur les propositions qui entrent dans leur champ de compétence.



AMIENS

Les retraités des Hauts-de-France rassemblés devant la préfecture après un long cortège dans les rues piétonnes ponctué de chants, dans l'esprit du carnaval de Dunkerque.



BESANÇON

Invitation au rassemblement intersyndical du 8 octobre des personnels santé-sociaux pour revendiquer des moyens dans les Ehpad et le rétablissement de ceux des hôpitaux.



LYON

Distribution des tracts de l'UCR et signature de la pétition sur le pouvoir de vivre. Les signatures du jour, ajoutées à celles obtenues dans les unions locales des retraités (ULR), ont été remises à la préfecture l'après-midi.



PARIS

Prise de parole de Dominique Fabre, secrétaire générale de l'Union confédérale des retraités (UCR) devant France TV, avant d'être reçue avec la délégation à la préfecture de Région Île-de-France.

LES RETRAITÉS CFDT ONT MANIFESTÉ POUR LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT.

Rassemblements, manifestations, rendez-vous dans les préfectures... Nous nous sommes fait voir et entendre à...

**AMIENS,
BESANÇON,
LYON,
PARIS,
QUIMPER,
CARCASSONE,
SAINT-BRIEUC,
PAU, NANCY,
MARSEILLE,
NICE, NANTES,
ANGERS, CAEN...**

ZOOM SUR LA SECTION SYNDICALE DES RETRAITÉ-E-S SGEN DE PARIS

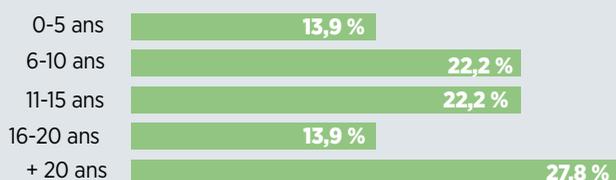
Photographie de notre section réalisée à partir d'une enquête envoyée aux 71 adhérent-e-s il y a deux années — mais toujours actuelle.

55 % des adhérents ont répondu, la plupart (90 %) de manière non anonyme; un tiers a dit ne pas posséder d'adresse électronique.

Le questionnaire a été rempli de façon plutôt complète puisqu'aux 18 questions posées, 23 réponses étaient apportées en moyenne par personne (certaines étaient à choix multiples).

La répartition femmes/hommes est sensiblement la même parmi les adhérents et les répondants, soit environ 31 % d'hommes et 69 % de femmes. La très grande majorité (82 %) habite Paris, 13 % les Hauts-de-Seine, avec une moyenne d'âge de 75 ans et 7 mois (notre doyenne est âgée de 92 ans, le cadet en a 62).

Vous êtes parti-e à la retraite depuis...



PARCOURS PROFESSIONNEL

87 % des répondants étaient personnels enseignants, 8 % personnels de direction; un seul ingénieur, deux personnels d'orientation, 8 % ayant déclaré « autre ». 81 % étaient à l'Éducation nationale : 50 % dans le secondaire, 14 % dans les écoles, 21 % dans le supérieur.

Enfin, pour 84 %, l'intégralité de la carrière s'est déroulée dans la Fonction publique, 16 % de nos adhérents étant donc polypensionnés.

Pendant leur carrière, une majorité (55 %) dit avoir exercé des responsabilités syndicales soit en établissement, soit au niveau territorial ou national; parmi eux, 28 % ont été élus (CAPN ou CAPD).

LA VIE SYNDICALE EN RETRAITE

Participation aux réunions

Deux adhérents sur trois ne participent pas aux réunions des sections syndicales des retraités (SSR), et 84 % sont absents à celles de l'union territoriale des retraités (UTR). Les raisons de ces absences sont

très diverses : manque de motivation (32 %) ou de temps (29 %), problème de déplacement (10 %). Parmi les personnes ne pouvant venir, certaines nous remercier et réaffirment leur confiance dans le travail de la SSR.

Absence ne veut pas dire manque d'intérêt

En effet, 53 % disent être intéressés par les sujets traités et 63 % lisent les comptes-rendus. Nous pouvons noter une forte implication (66 %) dans d'autres formes d'engagement – associatif en particulier (culturel pour 35 %, religieux pour 21 %, citoyen, social ou humanitaire pour 38 %).

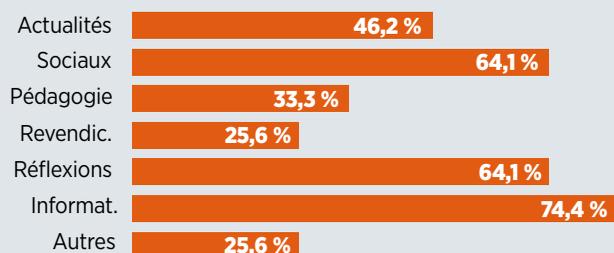
Quelles sont les raisons d'adhérer ?

C'est avant tout par fidélité que 92 % des répondants adhèrent; viennent ensuite l'intérêt pour le professionnel (60 %) et le soutien aux revendications (51 %). Les services offerts par le syndicat sont cités à 5 %.

Ce qui est attendu de la SSR

Information et réflexion viennent en premier. L'intérêt pour les problèmes sociaux ainsi que les sujets de réflexion suivent d'assez près.

Principales attentes...



Enfin, pratiquement toutes et tous disent lire la presse syndicale un peu (53 %) ou beaucoup (42 %). *CFDT Magazine* est souvent cité.

Récemment, nos collègues issus de la Recherche ont rejoint la SSR et nous sommes ainsi 78 adhérents. À noter également que deux militants, un retraité et un toujours en poste, tiennent ensemble une permanence pour les futurs retraités.

Dominique BROSZKIEWICZ et Pauline FAUCONNIER
(SSR Paris)

« PRENEZ SOIN DE VOUS »

Une exposition sur l'« Archéologie du soin et de la santé » est proposée jusqu'au 5 janvier 2020 par le Chronographe, lieu consacré à l'archéologie dans la métropole nantaise.

L'étude de la santé à travers l'Histoire montre que prendre soin des autres a un très long passé.

La prise en charge de la vulnérabilité – sociale, médicale ou spirituelle – est en effet constitutive de toute société humaine. La volonté de réparer, de soulager, d'aider les blessés, les malades ou les handicapés est, grâce à l'archéologie, observée dans toutes les civilisations.

Les objets exposés ont été collectés dans les différents musées du Grand Ouest français pour aider à comprendre les gestes d'hier, les démarches de nos ancêtres.

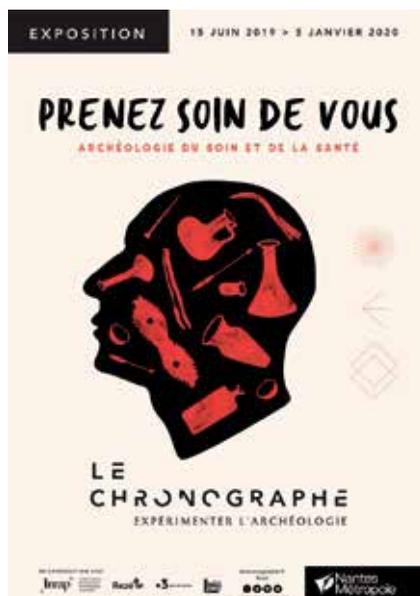
Ces objets sont datés du Néolithique au XVII^e siècle et constituent une collection unique sur ce sujet. On y comprend que les oculistes gallo-romains savaient opérer de la cataracte, qu'au Néolithique, les trépanations étaient très répandues et bien maîtrisées, ces opérations très précises étant effectuées au silex. Au III^e siècle avant J.-C., une dent de fer retrouvée sur un crâne permet de supposer que la première dent pivot est une invention gauloise. Nos ancêtres du Néolithique pratiquaient aussi la chirurgie en réalisant des amputations et ils savaient fabriquer des prothèses.

DE NOMBREUSES QUESTIONS SOULEVÉES

Comment sont accueillis les enfants différents ? Des communautés du passé considèrent certaines personnes handicapées comme des représentants du divin, tandis que le handicap est aujourd'hui souvent assimilé à une déficience. Comment cela s'explique-t-il ?

Soins des riches, soins des pauvres ? Les inégalités sociales ont laissé des traces sur les os de nos ancêtres.

Quelle place prennent les croyances dans les soins du corps ? L'idée est que le corps et l'esprit forment un tout et doivent être pris en compte dans un processus de guérison.



Soigner l'individu revient-il à préserver la planète ? Prendre soin des autres est indispensable à la survie de l'espèce.

La population mondiale est passée de 5 millions il y a 10 000 ans à 8 milliards aujourd'hui. D'où ce paradoxe : à vouloir nous donner plus de soins, nous nous sommes multipliés à tel point que cela pourrait se retourner contre les plus vulnérables...

L'urgence d'aujourd'hui, n'est-ce pas d'abord la santé de notre planète ?

En conclusion, une exposition passionnante par les objets à découvrir autant que par les questions qu'ils posent !

Michel FAUCOU (SSR Sgen-CFDT 44)

Le Chronographe, un instrument de navigation dans l'Histoire

Implanté au cœur du site archéologique de Saint-Lupien, le Chronographe propose un parcours de découverte de « Ratiatum », port de la Gaule romaine entre le I^{er} et le III^e siècle sur les bords de la Loire dans l'actuelle ville de Rezé.

Le Chronographe comprend le site archéologique des vestiges du quartier portuaire, une exposition permanente sur la découverte de Ratiatum dans un magnifique bâtiment ouvert au public depuis janvier 2017, et la chapelle Saint-Lupien, monument classé traversant 2000 ans d'Histoire.

Après l'exposition temporaire sur la santé (jusqu'au 5 janvier 2020), une nouvelle exposition temporaire abordera la fabrique du verre à travers l'Histoire, d'avril 2020 à janvier 2021.

Pour plus d'information, consulter le site lechronographe.fr

NOURRIR LES HUMAINS À L'ÈRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Nourrir deux milliards de personnes de plus à l'horizon 2050, tout en réduisant l'émission de gaz à effet de serre, tel est le défi auquel est confrontée l'agriculture.

Le rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) concernant le changement climatique et les terres émergées publié le 8 août 2019, a confirmé que 23 % des gaz à effet de serre provenaient de la chaîne alimentaire. Il sera au cœur des prochaines négociations sur le climat et l'environnement lors de la COP 25 qui se réunira à Santiago du Chili du 2 au 13 décembre 2019.

Une meilleure gestion des terres peut contribuer à faire face aux changements climatiques, mais ce n'est pas la seule solution. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, y compris dans la production agricole, est nécessaire pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

UNE MEILLEURE GESTION DES SOLS

Le sol est une ressource essentielle, et si l'agriculture, la foresterie et d'autres types d'utilisation des terres représentent 23 % des émissions de gaz à effet de serre, il ne faut pas oublier que cultures et forêts absorbent une quantité de CO₂ équivalant presque au tiers des émissions dues aux combustibles fossiles et à l'industrie.

Faire des choix favorables à une gestion durable des sols pourra réduire, et dans certains cas inverser, les effets néfastes de la désertification et des risques accrus de l'érosion des sols résultant des précipitations plus intenses (cyclones, typhons, tempêtes, etc.). Mais le réchauffement planétaire, même limité à 1,5 °C, entraînera une augmentation des risques liés aux pénuries d'eau douce dans les zones arides, aux dommages causés par les incendies (Amazonie, Alaska, Californie, pays méditerranéens...), à la fonte du pergélisol (sol gelé en permanence en haute montagne et dans les zones froides des hautes latitudes), et donc à l'instabilité des systèmes alimentaires.

Baisse des rendements, plus particulièrement dans les régions tropicales, augmentation des prix, réduction de la qualité des nutriments et perturbations de la

chaîne d'approvisionnement compromettront la sécurité alimentaire. Les effets seront plus marqués dans les pays à faible revenu d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, dans lesquels on estime que 850 millions de personnes souffrent de sous-nutrition ou de malnutrition aujourd'hui.

Et pourtant, la production agricole actuelle pourrait assurer la sécurité alimentaire quand on considère qu'environ un tiers des aliments produits est perdu ou gaspillé, ce qui pèse bien davantage que le transport des produits alimentaires.

LE PROBLÈME DE L'ÉLEVAGE

Plus personne ne peut ignorer que l'élevage, et plus particulièrement celui des ruminants, contribue pour une part importante aux émissions de méthane et de protoxyde d'azote, respectivement 23 fois et 298 fois plus « réchauffantes » que le CO₂.

« La nécessité de modérer la consommation de produits carnés au niveau mondial pour préserver les ressources de la planète fait consensus. Mais la proportion dans laquelle il faut écarter de nos assiettes ces aliments d'origine animale reste débattue¹ », écrit la journaliste Mathilde Gérard dans un article présentant les résultats d'une étude de chercheurs américains qui ont testé les effets de neuf régimes alimentaires (du plus carné au végétalien), à l'échelle de 140 pays.

Montrer la possibilité d'avoir une faible empreinte environnementale tout en ayant un régime sain, était l'un des objectifs des chercheurs de l'École de santé publique Johns Hopkins Bloomberg de Baltimore, qui comme d'autres en France, ont pour objectif de concilier la lutte contre la malnutrition avec celle contre le changement climatique.

Odile NAVE et Michel FAUCOU

¹ « Quels sont les régimes alimentaires avec le plus faible impact climatique ? », *Le Monde*, 17 septembre 2019 (lecture réservée aux abonnés), <https://bit.ly/2mo68HI>



RETRAITÉ-E-S ET ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Des « maisons France services » et des « bus France services » répondront à l'attente et aux besoins des personnes les plus éloignées du numérique si l'État s'en donne les moyens.

C'est à l'issue du grand débat que le terme « maisons France services » est apparu ¹.

Il devrait y en avoir une dans chaque canton fin 2022. C'est une refonte totale des maisons de service au public (MSAP) créées en 2015 par la loi NOTRe. Les préfets ont ainsi dû établir pour le 15 septembre la liste des MSAP susceptibles d'être labellisées « maisons France services ».

La capacité de la maison France services à résoudre les cas les plus complexes « sans que l'utilisateur ait à se déplacer dans un autre guichet » est un des critères impératifs conditionnant la labellisation.

L'accompagnement aux démarches en ligne doit être assuré par au moins deux agents polyvalents présents en permanence (dont un de l'État). Ces agents polyvalents devraient bénéficier d'un plan de formation. Tous les partenaires – Pôle emploi, Caisse



nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), La Poste, Gaz réseau distribution France (GRDF)... — devront être « impérativement présents » dans chaque maison à travers des « référents locaux » facilement joignables.

Des services publics itinérants (les bus France services) devraient compléter ce dispositif.

Mais 2000 maisons prévues d'ici la fin du quinquennat, même avec des bus itinérants venant compléter le dispositif, ne suffiront pas à répondre à la fracture numérique, aux fermetures de nombreux services publics, à l'absence d'accueil physique dans les administrations. Il faut changer de logiciel : ce ne sont pas les économies budgétaires qui doivent primer mais les besoins des citoyens.

Jean GULLAUD

¹ Voir <https://huit.re/b4MbgP4S>

EMPLOYÉS DE MAISON ET PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

Il existe depuis de nombreuses années plusieurs types d'exonération fiscale pour les employeurs particuliers de personnels de maison : une réduction de charges de 2 € par heure, le crédit d'impôt de 50 % de la totalité des sommes engagées (salaires, plus charges) plafonné à 650 € par mois et qui concerne tout type d'emploi (personnel de maison, travaux, petit cours...). Concernant la suppression de la quasi-totalité des charges patronales pour les employeurs de plus de 70 ans, le Gouvernement a renoncé à annuler cette mesure devant le tollé exprimé par les retraités et aussi par de nombreux députés LRM.

Jusqu'à présent, l'employeur d'un personnel de maison pouvait régler ses charges sociales soit par une déclaration directe à l'Urssaf, soit en utilisant le chèque emploi service universel (Cesu). Lors du passage au prélèvement

à la source de l'impôt sur le revenu en janvier 2019, l'État avait décidé de reporter cette opération à 2020 pour les employés de maison, le temps de mettre en place un système – Cesu+ – permettant une meilleure connaissance sur les revenus de ces personnels

Avec Cesu+, une seule déclaration permettra de prélever les charges sociales auprès de l'employeur et de reverser au salarié son salaire, bien sûr amputé des charges sociales et de l'impôt sur le revenu dont il est redevable. Dans ce cas, le salaire de l'employé et le montant des charges sociales sont prélevés sur le compte bancaire de l'employeur, comme le sont déjà les charges sociales après déclaration de l'employeur qui utilise le Cesu et a un compte Cesu en ligne. Le système sera alors complètement dématérialisé!

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/31BXPrs>

Yves RIVIÈRE